

avec l'assentiment de Frédéric et par le petit nombre de cardinaux qui n'étaient point prisonniers. Célestin IV mourut peu de temps après. Le Saint-Siège resta long-temps vacant. Enfin il fut occupé par le cardinal Sinibald de Fiesque, ami de l'empereur ; il prit le nom d'Innocent IV. L'empereur prévint le résultat de [cette élection ; il dit en l'apprenant : « Je perdrai l'amitié du cardinal de Fiesque, et j'aurai la haine du pape. Cependant la paix sembla rétablie par cet événement ; le nouveau pontife, qui avait toujours blâmé la violence et les emportements de Grégoire IX, montra la plus grande modération ; il offrit à l'empereur de lui donner toute satisfaction, s'il avait éprouvé quelque dommage, et de régler amicalement leurs prétentions réciproques ; mais, profondément versé dans la science du droit et dans l'administration des affaires publiques, il eut le talent, tout en faisant ces offres, de faire signer à Frédéric un traité fort avantageux à la cour de Rome, le 31 mars 1244. L'exécution en devint impossible : l'empereur, qui depuis long-temps paraissait décidé à transporter le siège de l'empire en Italie, avait pris au sérieux le titre de roi des Romains. Innocent IV fondait sans doute ses droits sur les donations de Pepin, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, qui le premier fit cession de la ville de Rome au Saint-Siège, quoique ces donations n'eussent été faites qu'à titre de fief, relevant de la couronne de France, et que ces princes conservassent leur droit de souveraineté ; il ne voulut pas se contenter d'être simple archevêque de Rome, et la lutte qui existait depuis plusieurs siècles entre les papes et les empereurs d'Allemagne pour la souveraineté temporelle de l'Italie recommença de nouveau.

Frédéric, le prince le plus remarquable de son temps, grand capitaine, législateur profond, poète distingué (1), pro-

(1) Le moine Richer, dans son histoire du monastère de Sens, nous a conservé un échantillon des poésies de Frédéric ; ce bénédictin dit que lors-